

Rapport activité 2012-2013 du SNMPMI

Principaux dossiers :

- * Dossier statutaire
- * Dossier Réorganisation des services
- * Dossier « Avenir de la PMI »
- * Dossier Formation et DPC
- * Colloque du SNMPMI
- * Participation à diverses instances, groupes de travail et implication dans diverses initiatives :
 - Colloque santé du CNFPT
 - 6^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance
 - Société française santé publique
 - Société française de pédiatrie
 - Conférence nationale de santé
 - Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans
 - Pas de bébés à la consigne
 - ... à compléter
- * Fonctionnement du syndicat

1. Dossier statutaire

Après avoir relancé en 2011 notre mobilisation pour la revalorisation du statut de médecin territorial, nous nous sommes adressés aux nouvelles autorités ministérielles dès juillet 2012.

Nous avons été reçus à l'automne 2012 par le cabinet de la ministre de la Fonction publique et par celui du ministre de l'Intérieur, ainsi que par la Direction générale des collectivités locales. La revalorisation statutaire est désormais au programme de travail des ministères, et devrait conduire courant 2013 à un alignement de notre grille sur celle, revalorisée en juillet 2012, des médecins de l'éducation nationale (médecin 2^o classe de l'IB 528 à l'IB 966, médecin 1^o classe de l'IB 801 à la Hors-échelle A, médecin hors-classe de l'IB 901 à la Hors-échelle Bbis - échelon terminal qui serait contingenté). Nous espérons le passage du décret au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale en mars ou avril pour une publication au mieux en fin de 1^{er} semestre ou au 2^{ème} semestre 2013.

Parallèlement à la revalorisation de la grille indiciaire, nous avons également demandé :

- le bénéfice pour les médecins non-titulaires de la loi de mars 2012 permettant leur accès à un emploi de titulaire (actuellement les médecins sont exclus de ce dispositif),
- le retour à une formation initiale de 3 mois (au lieu de 5 jours actuellement).

Nous attendons les réponses des autorités gouvernementales sur ces deux aspects.

Nous continuons de revendiquer l'alignement du taux de vacation sur le taux horaire pratiqué en Centre de santé municipal (environ 38 à 40€ horaire) pour les médecins de PMI dits « vacataires ». Cette demande sera à nouveau soumise aux ministères concernés (santé, intérieur et fonction publique).

2. Dossier réorganisation des services

Le syndicat a publié en novembre une brochure « *Réorganisations des services de PMI Guide pratique* ». Il s'agit d'offrir un argumentaire à la fois pratique, institutionnel et légal aux collègues confrontés à des processus de réorganisation des services départementaux lorsqu'ils mettent à mal l'exercice des missions de PMI.

Ce document très argumenté s'organise en 4 parties : I. Un rappel des différents modèles théoriques d'organisation, II. Réorganisations : ce qui pose question, III. Un cadre législatif

d'organisation de la PMI pertinent, IV. Les stratégies de défense d'un exercice plein et entier des missions de PMI et du cadre législatif.

Ce document a déjà contribué au succès des démarches de collègues confrontés à des réorganisations de services de PMI dans plusieurs départements.

La brochure peut être commandée gratuitement au siège du syndicat, elle est également téléchargeable¹.

3. Avenir de la PMI

Le SNMPMI avait été à l'initiative en novembre 2011 du regroupement de 14 associations professionnelles, d'organismes familiaux et citoyens et de syndicats autour d'un texte commun « Assurer l'avenir de la PMI » (téléchargeable pour mémoire²).

Après avoir été reçus début 2012 par le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants, et par la DGS au ministère de la santé, le collectif porteur de cette plate-forme a rencontré le président de l'Assemblée des départements de France (ADF) en mai 2012. A l'issue de cette rencontre le président de l'ADF a proposé la mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un « accord cadre de mise en œuvre des politiques de prévention pour l'enfant et de l'adolescent ». Ce groupe de travail n'a pas vu le jour à ce stade, malgré des relances auprès de l'ADF. Il est prévu de reprendre contact en ce sens.

D'autre part, la nouvelle équipe du ministère de la santé a été sollicitée pour un rendez-vous sans réponse à ce jour, là encore une relance est prévue.

Nous situons ce dossier sur l'avenir de la PMI en prenant en compte les premières pistes avancées par la ministre de la santé sur une meilleure organisation de la médecine de proximité dite de premier recours, et également à la lumière des propositions du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – prévoyant notamment un plan de santé enfant/adolescent/jeunesse et insistant sur la coordination des soins de proximité incluant la prévention. Le syndicat travaille à des propositions pour pérenniser le dispositif de PMI en préservant ses missions fondamentalement dédiées à la prévention tout en améliorant son intégration fonctionnelle avec les autres acteurs de santé de l'enfance et de la famille : une note d'orientation sera présentée à l'AG à ce sujet.

A noter que le syndicat a été sollicité par la *Gazette santé-social* pour participer à une conférence d'une journée sur l'avenir de la PMI, en direction des médecins responsables de services de PMI et des directions sociales des départements. Cette conférence a eu lieu en février 2013 et a réuni une trentaine de participants, principalement médecins responsables ou adjoints de services de PMI ou puéricultrices encadrantes, en présence d'une représentante de l'ADF. Les débats ont été riches et de l'avis spontané des participants, incitent à poursuivre de telles rencontres.

D'autre part, le Conseil économique, social et environnemental a pour projet de préparer un avis sur la PMI. Le SNMPMI doit être auditionné dans ce cadre.

4. Dossier formation et DPC

A compléter sur : les décrets DPC (une annexe au rapport d'activité traitera cet aspect), notre participation aux collèges de pédiatrie et de santé publique, le travail avec le CNFPT.

5. Colloque 2012 du SNMPMI

Le dernier colloque « *Approche plurielle du développement de l'enfant et de l'adolescent et pratique en PMI* » a réuni près de 400 personnes. Ce fut un succès important, tant par le nombre d'inscrits que par

¹ http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/guide_pratique_reorganisations_SNMPMI_nov2012_version_web.pdf

² http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/document_inter_organisations_avenirPMI_4nov2011_pour_les_sites.pdf

la qualité des interventions, dont les participants se sont largement fait l'écho, au travers des fiches d'évaluation mais également dans les discussions informelles au cours du colloque.

Comme pour le colloque 2011 qui a fait l'objet de l'édition d'un livre dans la collection 1001BB chez érès « *Quelle PMI demain ?* »³, les actes du colloque 2012 seront publiés chez érès.

6. Participation à diverses instances, groupes de travail et implication dans diverses initiatives :

- Colloque santé du CNFPT :

Comme pour les éditions précédentes, le SNMPMI a été sollicité et a participé au comité de pilotage du dernier colloque qui s'est tenu en septembre 2012 : « Santé et proximité, nouvelles contraintes, nouvelles opportunités ». Le syndicat était invité à intervenir es qualité dans ce colloque dans le cadre d'une table-ronde « *Dans un contexte multi contraint et en évolution, quelles opportunités pour une santé de proximité ?* ». L'intervention était centrée sur la question des inégalités de santé dans l'enfance et l'expérience de la PMI. D'autre part le colloque a vu une participation à plusieurs ateliers de collègues de PMI témoignant de leur pratique (santé en petite enfance et prise en charge globale par la PMI – expérience sur la prévention de l'obésité en PMI dans le Rhône, actions dans le cadre de la périnatalité – expériences en PMI à Strasbourg et Mayotte). On peut se reporter aux comptes-rendus de ces interventions en téléchargeant les actes de ce colloque sur le site du CNFPT⁴.

- 6^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance

Le syndicat était également invité à s'exprimer sur les priorités en terme de protection de l'enfance, dans une très courte intervention filmée. Se reporter aux actes à paraître, cf. sur le site du Journal de l'action sociale.

- Société française santé publique

La participation du SNMPMI à la SFSP depuis 5 ans s'est notamment matérialisé par :

- Participation régulière au Conseil d'administration
- Participation au Conseil national professionnel de santé publique
- Membre du Comité scientifique des Congrès (2007, 2013) de la SFSP
- Participation au groupe de travail sur la consultation internet « partageons nos expériences pour réduire les inégalités sociales de santé »
- Représentation de la SFSP au Comité technique périnatalité de la Haute Autorité de Santé
- Participation à l'audition publique sur le maintien de l'obligation vaccinale par le BCG
- Membre du comité scientifique du colloque de l'INPES 2007 sur la petite enfance

- Société française de pédiatrie

A compléter

- Conférence nationale de santé

Cette instance de « démocratie sanitaire » se réunit en plénière 3 fois par an. Sur saisine du ministère de la santé ou sur auto saisine, elle constitue des groupes de travail chargé d'émettre un avis, un rapport, un vœu. Deux thèmes ont concerné le champ de la PMI cette année.

1-« Avis sur le dépistage, diagnostic et accompagnement précoces des handicaps chez l'enfant »

2-Avis sur le programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012/2017

Le SNMPMI a été représenté à deux séances plénières ainsi que dans le groupe de travail sur le handicap. Tous les avis sont facilement consultables sur le site de la CNS :

<http://www.sante.gouv.fr/conference-nationale-de-sante-c-n-s.html>

³ <http://snmpmi.org/spip.php?article267>, livre à commander au siège du syndicat

⁴ http://www.evenements.cnfpt.fr/sante/attachments/051_Actes%20colloque%20Sant%C3%A9%202012.pdf

Un regret : la recommandation 21 de l'avis sur le handicap de l'enfant qui préconise une audition publique sur la diminution des examens systématiques au motif qu'ils ne sont pas tous réalisés, dans le but d'insister davantage sur quelques examens clefs seulement.

- « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans »

Le syndicat reste investi dans le collectif *Pasde0deconduite*. Celui-ci a publié en 2012 un ouvrage « La prévention *prévenante* en action⁵ » et a rencontré les divers ministères concernés (santé, famille, éducation nationale, justice) entre juillet et décembre 2012. Le collectif travaille actuellement avec de nombreux partenaires à une initiative interpellant les pouvoirs publics pour la mise en place d'une instance nationale pour l'enfance qui serait chargée de coordonner et mettre en cohérence les politiques sectorielles en faveur de l'enfance.

Travaux du collectif consultables sur : www.pasde0deconduite.org

- Modes d'accueil de la petite enfance et participation à « Pas de bébés à la consigne »

Le syndicat reste également actif dans les travaux de « Pas de bébés à la consigne » pour promouvoir un accueil de qualité pour la petite enfance. Ce collectif a rencontré à plusieurs reprises le ministère de la famille et la CNAF depuis juillet 2012. Il a participé à la consultation gouvernementale en cours sur l'accueil de la petite enfance en adressant une contribution écrite. Le SNMPMI a également adressé sa propre contribution, s'appuyant sur celle du collectif et la complétant pour des aspects touchant à l'exercice des missions des médecins et des services de PMI dans le domaine des modes d'accueil⁶. Le syndicat a également participé aux concertations gouvernementales faisant le bilan du plan métiers de la petite enfance. Il est aussi régulièrement présent au comité partenarial de la CNAF.

Travaux de « Pas de bébés à la consigne » consultables sur :

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

autres initiatives à compléter...

7. Fonctionnement du syndicat

- Site internet et newsletter

Le site du SNMPMI reste la principale voix de communication et de médiatisation vers l'extérieur des analyses et prises de position du syndicat. L'audience du site se situe cette année entre 1000 et 2000 connexions par mois (moyenne 1660), avec un pic à 3000 en novembre 2012. La newsletter instituée début 2012 pour informer régulièrement les adhérent-es des principaux dossiers en cours et des activités du syndicat est actuellement en suspend, dans l'attente d'un-e collègue pour la coordonner.

- Fonctionnement local du syndicat

Nous écrivions l'an dernier :

« Le fonctionnement local du syndicat est un enjeu d'importance : existence et vie de sections locales, renforcement des liens entre le local et le national (participation possible de représentants du national lors du lancement de sections locales ou d'initiatives locales importantes, publication de documents et comptes-rendus du travail des sections locales sur le site – une rubrique existe à cet effet –, etc.). L'effort pour relayer ce qui se passe localement à l'ensemble du syndicat devrait être intensifié : cela pourrait passer par l'identification d'un-e ou deux collègue-s au sein du comité de coordination, plus particulièrement chargé-es d'être en lien et de recueillir des infos des sections départementales pour les faire connaître par le site et/ou la newsletter. ».

Ceci reste à l'ordre du jour et constitue un appel à renforcer les échanges réguliers entre le local et le national.

⁵ <http://www.editions-eres.com/parutions/enfance-et-parentalite/enfance-et-parentalite-hors-collection/p2863-prevention-prevenante-en-action-la-.htm>

⁶ http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/SNMPMI_contribution_consultation_modesaccueil_janv2013_vweb.pdf

- Bureau, comité de coordination, groupes thématiques

Le comité de coordination fonctionne chaque mois avec la participation régulière d'une vingtaine de collègues aux réunions. Des groupes thématiques constitués ont continué de bien fonctionner et de produire des documents, de préparer des entrevues... (statut, réorganisations des services, préparation du colloque). L'effort reste à poursuivre pour associer de nouveaux collègues aux instances du syndicat et au travail sur les dossiers afin d'acquérir plus d'expérience collective, d'assurer la pérennité et de développer les capacités d'intervention du syndicat.

- Secrétariat

Le secrétariat reste assuré principalement par Colette Bauby, Nancy Grime, Marion Duval et Claire Meunier (secrétariat courant, convocations et comptes-rendus, secrétariat du colloque) en lien avec les secrétaires de la maison syndicale, Diana et Claudine. Un renforcement du secrétariat est aussi indispensable pour assurer un relais dans un avenir de court et moyen terme.

- Trésorerie

La trésorerie est assurée par Marienne Rosenwald avec le soutien d'Elisabeth Jude-Lafitte. Une nouvelle procédure d'appel à cotisation a été mise en place depuis 2010 pour assurer leur collecte dès le premier trimestre de l'année. Pour cela l'AG, qui se tient toujours en début de 2ème trimestre, votera les tranches de cotisations pour les deux années à suivre (cf. rapport financier).

Les secrétaires et trésorières du SNMPMI participent aux réunions concernant la gestion de la « Maison syndicale » dont la location incombe à l'Union des syndicats de médecins de Centres de santé.

- Renforcer notre travail collectif et préparer la relève

Reprise ici aussi des termes du bilan de l'année dernière : *« Nous lançons à nouveau un appel pour que les collègues s'impliquent encore plus nombreux-ses dans le comité de coordination et participent au travail sur les dossiers d'actualité, aux côtés des collègues référents déjà investis : cela concerne tous les dossiers déjà cités, et tout particulièrement celui de la planification familiale et de la protection maternelle ; notre carence est particulièrement importante dans cette dimension, pourtant essentielle, de la PMI, il faudrait donc que des collègues travaillant en PM et PF se joignent aux travaux du comité de coordination. »*

Ces questions, loin d'une simple pétition de principe, rappellent que les acquis et les avancées obtenus par le syndicat n'auront de pérennité qu'avec l'engagement de tous-tes, qu'également les difficultés que traverse la PMI exigent ce même engagement et renouvellement des énergies syndicales pour que la PMI demeure à l'avenir un dispositif « suffisamment bon » pour les bébés et leurs parents, pour les femmes et les jeunes.